

Anthropologie et Sociétés



Michael ASCH : Home and Native Land. Aboriginal Rights and the Canadian Constitution, Methuen Publications, Toronto, 1984, 156 pages, appendices, biblio., index.

Paul Charest

Volume 9, numéro 2, 1985

Pouvoir local et crise économique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006280ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006280ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Charest, P. (1985). Compte rendu de [Michael ASCH : Home and Native Land. Aboriginal Rights and the Canadian Constitution, Methuen Publications, Toronto, 1984, 156 pages, appendices, biblio., index.] *Anthropologie et Sociétés*, 9(2), 214–216. <https://doi.org/10.7202/006280ar>

L'originalité de cet ouvrage tient aussi au fait que, si c'est la région entière qui est objet d'étude, l'analyse prend son départ à chacune des unités locales — paroisses — dont on retrace l'évolution démographique depuis les débuts, parfois au-delà de cent ans; la reconstitution minutieuse de la population régionale et de ses caractéristiques à partir, entre autres, des registres paroissiaux débouche sur des comparaisons non seulement avec l'ensemble du Québec, mais aussi avec des régions de même type rural — Bas-St-Laurent — ou de type urbain.

Même simplement esquissées, ces comparaisons permettent de resituer l'analyse dans un contexte plus global et d'établir les spécificités régionales. Ce qui ne dispense pas d'entreprendre des études analogues, aussi minutieuses, sur chacune des régions du Québec.

En ce sens, l'entreprise extraordinaire du professeur Gérard Bouchard depuis plus de dix ans au Saguenay-Lac St-Jean, dans laquelle s'inscrit la publication du présent ouvrage ainsi que de nombreux articles à portée théorique, méthodologique ou simplement ethnographique, présente une valeur exemplaire non seulement pour l'historien, le sociologue, le démographe, mais aussi pour l'anthropologue.

La voie royale pour la connaissance d'une société, de quelque type qu'elle soit, passe par l'étude minutieuse de sa population. On ne saurait être véritablement anthropologue sans être d'abord un peu démographe. Il convient de le souligner en rappelant par exemple que la monographie de Michel Verdon (*Anthropologie de la colonisation au Québec. Le dilemme d'un village du Lac-Saint-Jean*, Montréal, 1973) prend tout son sens dix ans plus tard dans le panorama régional dressé par Pouyez et Lavoie.

Claire Laliberté et Renaud Santerre
Département d'anthropologie
Université Laval

Michael ASCH : *Home and Native Land. Aboriginal Rights and the Canadian Constitution*, Methuen Publications, Toronto, 1984, 156 pages, appendices, biblio., index.

La publication récente de ce volume est fort appropriée à un moment où les conférences constitutionnelles sur les droits des autochtones attirent l'attention de la presse et d'un large public à travers le Canada à chaque début de printemps depuis mars 1983. L'auteur a mis à profit sa longue expérience avec les Dene de la vallée du Mackenzie, sa participation à des commissions d'enquête et la création d'un nouveau cours sur les droits autochtones pour nous présenter un petit volume fort bien fait, accessible au grand public et tout aussi utile pour des fins d'enseignement. Les sept chapitres qu'il contient sont bien ramassés, présentant succinctement les thèmes abordés et se terminant chacun avec des sommaires et des conclusions fort pratiques pour le lecteur. L'ouvrage est complété par deux guides bibliographiques et par une série de 10 annexes rassemblant des textes essentiels sur les droits autochtones : l'Acte constitutionnel de 1982, la Proclamation Royale de 1763, un exemple de Traité (le Traité no 4), la Déclaration des Premières Nations et celle des Dene, etc.

Dans le prologue du volume, Michael Asch indique clairement que son contenu traitera essentiellement des droits politiques des autochtones du Canada et plus particulièrement

d'autodétermination et de gouvernement autonome (« self-government »). Son objectif principal est de mieux informer le grand public sur ces questions d'intérêt fondamental pour l'avenir des peuples autochtones. Il ne prétend pas cependant le faire avec neutralité, mais en prenant partie pour l'autodétermination des autochtones, car il est convaincu que « l'enchâssement des droits politiques pour des gouvernements autochtones est essentiel, et que cet objectif peut être aménagé à l'intérieur de la Confédération » (p. vii).

Dans un premier chapitre sur la « définition du problème », l'auteur présente rapidement les peuples autochtones du Canada et énumère leurs droits fondamentaux : droit à l'autodétermination, droit à des terres et /ou à la pratique de leurs activités traditionnelles de chasse, pêche et piégeage. Dans le chapitre suivant, il présente la réalité de la vie contemporaine des autochtones en s'appuyant plus particulièrement sur le cas des Dene. Il souligne plus spécifiquement les stéréotypes usuels qualifiant les sociétés autochtones de « primitives » ou « inférieures » en comparaison avec les sociétés « avancées ». La théorie de l'acculturation comme l'approche « culture de la pauvreté » reflètent ces préjugés négatifs vis-à-vis les autochtones.

Le chapitre 3 aborde la conception que se font les peuples autochtones de leurs droits aborigènes. L'auteur passe alors en revue les positions des quatre associations nationales représentant les différents groupes d'autochtones à travers le Canada : l'Assemblée des Premières Nations, le Conseil National des Autochtones, le Conseil National des Métis, le Comité Inuit sur les questions nationales. Il en conclut que pour l'ensemble des autochtones, la notion de droits aborigènes concerne un large éventail de droits politiques, économiques, sociaux et culturels et plus spécifiquement une base territoriale et l'autonomie gouvernementale. Asch fait appel à un passage de la Déclaration des Dene de 1975 pour résumer le consensus de base entre les différents groupes : « Ce que nous recherchons... c'est l'indépendance et l'autodétermination à l'intérieur du pays du Canada » (p. 35).

Asch fait ensuite, dans un chapitre subséquent, l'historique de la « découverte » des droits des autochtones. Après une rapide description des processus de dépossession territoriale des autochtones par différents mécanismes comprenant la conquête, la cession forcée et l'annexion de territoires et la sédentarisation, il analyse plus longuement le changement radical de la politique canadienne après le jugement Calder de 1973 concernant les Nishgas de Colombie Britannique, alors que trois juges de la cour suprême du Canada ont reconnu l'existence de droits aborigènes (pp. 47-51). C'est finalement au chapitre 5, le plus long du volume, que l'auteur aborde le fond des questions politiques concernant les autochtones en traitant successivement de la politique fédérale sur les terres des autochtones avant le jugement Calder et de la nouvelle politique des revendications territoriales mise en place par la suite. Ainsi, l'ancienne politique d'assimilation qui a abouti au Livre Blanc de 1969 a fait place à un nouveau discours laissant aux autochtones la possibilité de vivre comme ils l'entendent. Toutefois, comme le souligne l'auteur, l'autorité législative est demeurée jusqu'à maintenant entre les mains des gouvernements fédéral et provinciaux. C'est ainsi que par l'Entente de la Baie James, les Cris et les Inuit ont pu améliorer leurs pouvoirs administratifs mais non leur capacité de légiférer dans des domaines d'intérêt fondamental pour les autochtones.

Les deux derniers chapitres du volume représentent la contribution la plus originale de l'auteur à l'avancement de la question des droits des autochtones. Après avoir examiné au chapitre 6 différents exemples de démocraties libérales « consociationnelles », — c'est-à-dire reconnaissant officiellement l'existence de différences linguistiques et culturelles à l'intérieur d'ensembles nationaux — telles que la Belgique et la Suisse, et plus spécifiquement le cas du Québec au sein de la Confédération canadienne, Asch analyse les propositions Nunavut et Denedeh de gouvernements autonomes pour les territoires du Nord-Ouest. Il associe ces propositions au modèle « consociationnel », s'opposant au modèle « universaliste », et à la règle de la majorité irrespectueuse des droits des minorités

et en particulier des peuples autochtones. En conclusion du dernier chapitre et du volume, Asch admet que l'acceptation de la position des autochtones comporte un risque, mais que celui-ci doit être couru, car la Confédération demeure incomplète sans la reconnaissance de la situation politique particulière des nations autochtones.

Au terme de la lecture d'un ouvrage aussi bien fait sur le thème des droits des autochtones, on souhaiterait qu'il puisse être traduit en français pour que les Québécois puissent en prendre connaissance. Ici comme dans le reste du Canada l'information sur les questions autochtones fait largement défaut.

Paul Charest
Département d'anthropologie
Université Laval

Émile CROGNIER, Daniel BLEY et Gilles BOETSCH : *Mariage en Limousin. Évolution séculaire et identité d'une population rurale. Le canton de Chateauponsac (1870-1979)*, Éditions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris, 1984, 138 pages.

Cet ouvrage analyse 6,000 mariages d'une population rurale du Limousin, mariages étalés sur une période de 110 ans, et soumet les données tirées des registres d'état civil de 6 communes à « une exploitation informatique (...) développée sur la base de 35 variables » (p. 11). Les auteurs utilisent les concepts de population biologique et sociale pour saisir l'évolution des comportements matrimoniaux de cette société rurale ouverte. La manière de situer la démarche dans le prolongement des récentes prises de conscience des études bio-sociales (les isolats ne représentent plus le véhicule privilégié pour atteindre des résultats généralisables) et la justification de l'objet d'étude (le mariage offre un exemple typique pour découvrir les mécanismes de redistribution génique et sociale des communautés humaines) n'offrent pas de perspective théorique aussi large qu'on l'eût souhaité. Le choix qui est fait de s'attarder au rôle tenu par l'espace géographique et par les structures socio-professionnelles dans les arrangements matrimoniaux des populations limousines s'appuie pourtant sur une bonne connaissance socio-démographique du canton, mais il n'est pas proprement justifié en regard des études comparatives antérieures. On ne mentionne pas non plus si les auteurs se réclament de champs de spécialisation particuliers.

Le volume est constitué de trois parties correspondant chacune à la contribution particulière de chaque auteur. La première, faite par Crognier est consacrée à la distance à la fois géographique et sociale qui sépare les conjoints, aux migrations socio-professionnelles liées au mariage et à la structure génétique de la population. L'absence d'introduction prive le lecteur d'un guide précieux pour comprendre la démonstration qui s'avère complexe. On passe en effet de l'endogamie communale et cantonale au rôle du voisinage dans la distribution des unions et au mariage en fonction de la distance, sans indiquer clairement où se situe le débat. L'analyse des données relatives au mariage en fonction de l'espace social nous renseigne bien sur l'homogamie professionnelle, mais on eût souhaité une comparaison plus explicite avec d'autres échantillons approfondis par Girard (1964), dont on s'inspire. L'auteur nous fait toutefois suivre le poids différentiel des origines sociales sur le choix matrimonial de façon diachronique, ce qui constitue un apport original. Il fait aussi un rapprochement intéressant entre l'accroissement